Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 29 Juillet 1891 No. 42.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

PATERNITÉ

Par une nuit froide, en décembre,
Je traversais le boulevard,
Quand je vis un petit moutard
Blotti rue Quatre-septembre.
Que fais-tu là, petit bambin,
Lui dis-je, presque avec colère,
Mauvais sujet, petit lutin ?

Mais l'enfant ne répondit rien.
Etonné d'un pareil silence,
Pour le questionner je m'avance,
Et pour qu'il me comprit très bien :
Que fais-tu donc à pareille heure,
Lui dis-je, ainsi transi de froid ?
A cette question l'enfant pleure
Et me répond avec émoi :

Vous me grondez, monsieur, vous avez tort,
Ce n'est pas par vagabondage
Que j'erre ici, seul à mon âge,
Hélas ! monsieur, plaignez mon sort ?
Ma mère est morte hier matin.
Je n'ai jamais connu de père,
En revenant du cimetière,
Je me suis trompé de chemin.

On me dit Pierre, j'ai sept ans.
Maman s'appelait Mary-Rose
Mais je ne sais pas autre chose.
Monsieur ! ne soyez pas méchant.
J'avais beaucoup froid, beaucoup faim,
Et j'attendais à cette porte.
Oui ! j'attendais que quelqu'un sorte,
Pour demander un peu de pain.

En pleurant j'ai dû m'endormir ;
Mais votre voix, presque colère,
Vient de réveiller ma misère
En ravivant ce souvenir.
Puis tendant sa petite main,
L'enfant prononce une prière,
Qu'il termine en disant : ma mère
Qui me protégera demain ?

Afin de consoler l'enfant
Je lui dis : voyons petit Pierre !
Ne pleure plus...... Je suis ton père,
Et remplacerai ta maman.
Puis le conduisant dans ma chambre
Depuis lors je prends soin de lui.
Voilà comment en une nuit,
Je devins père en plein décembre.

UN ACCUEIL INATTENDU

(NOUVELLE)

J'étais installé depuis peu à Rouen, comme vérificateur des poids et mesures, quand je me décidai à commencer mes tournées aux environs.

Par une splendide matinée de la fin de mai, je partis pour Clères, accompagné par mon adjoint. Je ne connaissais pas beaucoup le département où je venais d'être nommé, mais j'avais été bien inspiré ce jour-là en choisissant, pour le début de mes inspections, la localité vers laquelle je me dirigeais.

Certaines parties de la France sont vraiment privilégiées ; la campagne que je traversais étaint de celles-là : de ravissantes villas, des châlets blottis dans des îlots de verdure, de loin en loin quelques châteaux avec leurs parcs séculaires, enfin un panorama superbe, attiraient et charmaient les yeux ; je me rendais à une partie de plaisir, au lieu d'aller remplir une corvée administrative.

Huit heures et demie sonnaient à l'horloge de l'église quand j'arrivai à Clères ; il était trop tôt pour aller faire ma visite au maire, et je résolus, après avoir confié mon cheval et ma voiture à l'aubergiste de l'endroit, d'aller surprendre quelques commerçants.

Une heure après, je revins à l'hôtel donner un coup d'œil et un coup de brosse à ma toilette et je m'informai de la demeure du premier magistrat de la commune.

Il habitait une maison de campagne à un demi kilomètre environ. Je me décidai à faire la course à pied. Pendant le trajet, j'eus soin de mettre de côté l'air sévère, conforme à ma profession, et je repris mes allures parisiennes, que mon court séjour en province ne m'avait pas encore fait perdre.

A droite de la route, je vis une coquette villa élevée sur un perron et tapissée de roses. Devant la maison s'étendait une superbe pelouse plantée de massifs et de corbeilles de fleurs variées, et encadrée dans une de ces épaisses charmilles, comme on n'en voit qu'en Normandie ou qu'en Suisse. Un mur surmonté d'une grille séparait la propriété de la route.

Un jardinier râtelait les allées. Je m'informai auprès de lui si M. B... était visible. Il me répondit que son maître était sorti, mais qu'il ne croyait pas qu'il restât longtemps absent. Il m'engagea à me promener un moment, parce qu'il ne savait pas si madame était descendue.

Je profitai de la permission et je m'avançai dans la direction du jardin que j'apercevais derrière la maison. Il y régnait le même goût et le même ordre que dans l'autre partie de la propriété. Il était protégé contre les vents du nord par un rideau d'arbres formant la première ligne d'un petit bois, dans lequel je me hâtai de pénétrer. On l'avait fait aussi pittoresque que possible ; il y avait là des grottes tapissées de verdure, des rochers couverts de plantes grimpantes, des ruisseaux tombant en cascatelles ; des pervenches vous y regardaient de leurs grands yeux bleus ; la violette l'embaumait de ses senteurs. Je n'avais jamais vu une demeure tout à la fois si modeste et si riche en fructifications, en parfums, en points de vue. Un millionnaire pouvait en faire sa maison de plaisance ; pour une famille, c'était un séjour délicieux. Elle avait des poésies pour toutes les imaginations, pour les plus froides et les plus passionnées. Je ne sais à quoi cela tenait, mais il me sembla que le bonheur était dans l'air et qu'il était impossible d'habiter cette villa sans y prendre sa part de joie et de paix.

Je revenais sur mes pas en m'abandonnant à ces pensées et avec l'intention de m'informer si M. B... était de retour, quand, levant les yeux vers le premier étage, la plus ravissante figure de jeune fille m'apparut dans l'encadrement d'une fenêtre.

Elle me sourit et me fit un signe comme pour m'inviter à entrer dans la maison ; je m'empressai d'obéir.

Dans le vestibule, je fus reçu par une jeune femme que je pris pour la sœur aînée de ma gracieuse apparition.

—Arrivez donc, monsieur, me dit-elle, nous vous attendions avec impatience !

Et elle me fit entrer dans un salon richement meublé.

—Vraiment, madame, je vous remercie de votre sympathique accueil ; j'en suis tout confus, et surtout de vous avoir fait attendre.

Je me disais en moi-même : "Décidément, mon garçon, tu t'es levé du bon pied, ce matin !"

Et, sur l'invitation de ma charmante hôtesse, j'allais m'asseoir quand la porte s'ouvrit de nouveau et la jeune fille blonde entra ; je la saluai très cérémonieusement, mais avec un regard qui dut lui faire comprendre mon admiration.

—Enfin, monsieur, vous voilà ! dit-elle. Je croyais que vous n'alliez pas venir ! Mon père m'avait pourtant dit qu'il était bien entendu que vous arriveriez ce matin.

—Et ma fille était déjà inquiète, car nous vous attendions par le train de neuf heures.

***

Je marchais de surprise en surprise, mais je pensais que mon commis connaissait sans doute M. B.... et qu'il avait dû lui annoncer ma visite · je réitérai mes excuses et je m'informai de M. B....

—Il ne va pas tarder à rentrer. Vous nous ferez le plaisir de déjeuner avec nous : le travail se fera après déjeuner. Donnez-moi votre chapeau et débarrassez-vous de vos instruments ; ça doit peser dans votre poche, et maintenant que vous êtes ici, rien ne presse.

—Je les ai laissés à l'hôtel, n'en ayant pas besoin pour le moment.

La mère et la fille se regardèrent : je ne compris rien à leur expression de surprise.

—Nous les enverrons chercher, dit Mme B... Mais par quelle voie êtes-vous venu, si vous n'avez pas pris le chemin de fer ?

—Je suis venu dans mon tilbury, et j'étais dans le village à huit heures et demie ; mais trouvant l'heure trop matinale pour me présenter ici, j'ai vu en attendant, un boucher, un charcutier, un boulanger et un épicier.

Mme et Melle B... échangèrent de nouveau un regard étonné.

—C'est très agréable pour vous d'avoir une voiture à votre disposition, et surtout très utile quand vous avez une une longue course à faire.

—Oui, elle me sert beaucoup pour mes tournées aux environs ; j'arrive et je pars quand je veux ; mais en ville, je n'en ai pas besoin allant presque toujours de porte en porte.

—Vraiment ! vos clients sont si nombreux ?

—Mes clients, ainsi que vous voulez bien les appeler, sont, comme ceux que j'ai visités ce ce matin, l'épicier, le charcutier, le boucher, le boulanger, ainsi de suite.

—C'est vrai, reprit Mme B..., tout le monde s'émancipe ; il n'y a plus ni poids ni mesures !

—Je vous avoue, madame, que parfois je ne suis pas de votre avis ; il y a des jours où je trouve qu'il y en a trop !

—Monsieur, dit Mlle B... voudriez-vous examiner mon piano et me dire ce que vous en pensez ?

—Mademoiselle, je vous déclare que je suis fort peu connaisseur, n'étant pas musicien.

—Comment ! vous n'êtes pas musicien ?

—Hélas ! non, mademoiselle. Cependant, j'aime beaucoup la musique, j'ai l'oreille juste, je discerne très bien une fausse note, et comme ce n'est pas absolument nécessaire pour ma profession, je me console en écoutant jouer ou chanter les autres. Même, si ma demande n'était pas indiscrète, je vous prierais d'exécuter un morceau.

—Je vais en jouer un que j'ai déchiffré hier matin ; mais je l'ai laissé de côté, tant mon piano me semble faux. Vous allez en juger. Je voudrais que mon père me fit la surprise de m'en donner un autre, car je crois celui-ci usé.

—Mademoiselle, dis-je, quand elle eut achevé l'exécution brillante d'un morceau en vogue, votre piano a deux notes fausses ; mais une fois accordé, je crois que vous pourrez vous en servir assez longtemps à la campagne.

C'est ce que je lui disais, répliqua Mme B... mais il fallait que Rénée l'entendit de votre bouche pour en être convaincue.

Je me demandais par quel mérite je pouvais avoir la moindre influence sur les convictions de Mlle B... et je la regardai pour m'assurer que le privilège que sa mère m'attribuait n'était pas illusoire : elle avait pris un petit air boudeur qui la rendait encore plus séduisante.

—Mademoiselle, si vous croyez que le conseil d'un étranger puisse avoir de l'influence sur les décisions de monsieur votre père, soyez assurée que, pour prouver mon désir de vous être agréable, je l'engagerai fortement à changer votre piano.

—J'en serai très heureuse, et je crois que si vous procurez cette affaire à M. Fradin, vous y trouverez aussi un avantage : il ne fera pas autrement que dire que c'est votre éloquence qui aura triomphé des hésitations de mon père, et il devra vous en être reconnaissant.

—Je me soucie fort peu des intérêts et de la reconnaissance de M. Fradin ; je n'ai d'autre but que celui de vous faire plaisir.

—Vous êtes galant et désintéressé, monsieur, reprit la jeune fille.

Mme B... allait prendre la parole, quand un domestique annonça que l'accordeur envoyé par M. Fradin était arrivé.

Mme et Mlle B... me regardèrent avec un air interrogateur.

—Mais, monsieur, dit Mme B..., vous n'êtes donc pas... ?

—L'accordeur ? non, madame ! et j'avoue que M. Fradin m'est absolument inconnu.

Alors, je compris tout ; pourquoi j'étais entendu avec impatience ; pourquoi on m'avait offert de me débarrasser de mes instruments, c'est-à-dire non de ceux dont je faisais usage dans mes vérifications, mais des clefs pour accorder le piano ; pourquoi, lorsque je parlais du charcutier, du boucher, du boulanger, la mère et la fille avaient paru si étonnées ; pourquoi Mme B... se plaignait qu'il n'y eût plus ni poids ni mesure, quand moi, j'en trouvais souvent trop ; je m'expliquai enfin la surprise de ces dames en apprenant que je n'étais pas musicien, et l'importance qu'elles attachaient à mon opinion sur la valeur du piano, et encore le désintéressement dont je leur donnais la preuve en ne faisant aucun cas du bénéfice que je pouvais trouver à procurer une affaire à "mon patron," qui était M. Fradin.

***

Je me levai, et m'adressant à la maîtresse de la maison :

—Madame, dis-je, je suis désolé d'avoir profité si longtemps du gracieux accueil reservé à un autre. Veuillez excuser les qui proquos dont je suis la cause involontaire. Je me serais fait annoncer, si votre aimable réception ne m'avait laissé supoposer que mon commis vous avait prévenue de ma visite. Je suis, madame, Fernand Ménestrez, vérificateur des poids et mesures à Rouen, en tournée d'inspection à Clères, et ici pour vous présenter mes hommages respectueux.

—Monsieur, dit Mme B..., si nous vous avions laissé le temps de vous annoncer, tout cela ne serait pas arrivé ; c'est à nous de nous excuser.

—Mademoiselle votre fille a bien envie de rire, répliquai-je, et je vous avoue, madame, qu'avec votre permission, j'en ferais bien autant.

Un instant après, comme M. B... n'était pas encore rentré, je voulus prendre congé, mais Mme B... me retint en disant qu'elle voulait raconter l'aventure à son mari, en ma présence, afin de pouvoir en rire tous ensemble.

Je passai une journée très agréable.

Et, puisqu'il faut tout vous dire, je revins souvent à Clères, et je dois à cette méprise d'être l'heureux époux de Renée.

F. DE NOCÉ.



Mercredi, 29 Juillet 1891.

NOTES D'OTTAWA

Le débat sur le budget va bientôt se terminer. Il est même à peu près certain que le vote sera pris mardi prochain. C'est la plus longue discussion de la présente session, discussion qui a donné lieu à d'excellents discours, de part et d'autre. La politique générale de l'administration a été attaquée avec vigueur et cependant victorieusement défendue. Le parti ministériel, champion du tarif protecteur, a combattu la politique libre échangiste de l'opposition. Les grands économistes ne sont pas d'accord sur cette question, aussi, il n'y a pas à s'étonner si une divergence d'opinion existe parmi les législateurs. Les libéraux prétendent que la protection a fait son temps et n'a pas donné toute la satisfaction que l'on en attendait ; ils veulent que l'on tente un essai de l'autre système. Mais songe-t-on aux conséquences désastreuses d'un changement radical ? surtout, comme on le prétend à bon droit, croyons-nous, lorsque le libre échange amènerait inévitablement la ruine de nos manufactures Avec un pareil résultat, est-il possible d'accepter les théories d'un Cartwright. Blake lui-même, a été forcé de laisser son parti et de se retirer de la politique aux dernières élections, à cause de cette politique anti-nationale de ses amis.

⁂

Malgré toutes les rumeurs fantaisistes publiées par les journaux de l'opposition, le gouvernement va se maintenir jusqu'à la fin. L'enquête McGreevy se continue ; mais, jusqu'à présent, aucun membre de l'administration n'est impliqué dans les transactions plus ou moins légitimes de certains entrepreneurs de travaux publics. Des officiers du gouvernement, des employés de la Commission du Hâvre de Québec ont été soudoyés pour favoriser ces entrepreneurs ; il y a eu de l'agiotage, du vol même, cependant, jusqu'à présent, la preuve faite n'implique aucun ministre. La défense doit commencer la semaine prochaine, attendons ce qu'elle nous apprendra, avant de passer jugement sur toute cette affaire.

⁂

Pendant que le comité des privilèges et élections fait son enquête sur les accusations portées par M. Tarte, le comité des comptes publics fait aussi un examen de l'administration de certains départements. Celui de l'Intérieur a révélé une irrégularité presque impardonnable. Les employés permanents de ce département étant appelés à travailler en dehors des heures ordinaires de bureau, et ne pouvant toucher plus que leur salaire ordinaire, se sont fait payer des *extras* au nom de certains employés surnuméraires. C'était illégal, et bien que le travail fait par eux, aurait pu être fait par d'autres et que le gouvernement aurait été appelé à le payer, à cause de cette irrégularité, ne causant aucune perte au trésor public, tous ceux qui ont pris part à ce mode de rétribution ont été forcés de laisser le service. M. Burgess, le sous ministre de l'Intérieur, n'a pas été exempt de cette rigueur et trois ou quatre employés subalternes ont dû le suivre. M. Burgess était un excellent officier, et nous ne pouvons que regretter qu'il ait été ainsi victime de son cœur en faveur d'employés qui ne recevaient que le paiement de leur travail ; mais la loi a dû être respectée, et elle l'a été malgré toute sa rigueur. *Dura lex, sed lex.*

⁂

Il n'est pas dit que l'entreprise du chemin de fer à la Baie d'Hudson, sera poussée à bonne fin avec l'aide des libéraux. Après les communes vient le sénat. L'autre jour, lorsque l'honorable premier ministre Abbott proposa l'adoption du projet de loi adopté aux communes, pour accorder un subside de $80,000 par année, pendant 20 ans, à cette colossale entreprise, M. le sénateur Scott, chef des libéraux dans notre Chambre haute, proposa le renvoi de ce projet à six mois, c'est-à-dire qu'il s'opposait entièrement à cette mesure. Cette proposition a naturellement soulevé un débat orageux, et, jusqu'à présent, tour ceux qui ont parlé contre la proposition de M. Abbott étaient des libéraux. Ce débat sera repris mercredi prochain, lorsque le sénat se réunira de nouveau, après la courte vacance. La mesure passera sans aucun doute ; mais il ne sera pas dit que ceux qui se sont opposés à l'achat du Nord-Ouest, à la construction du chemin du Pacifique et à toutes nos grandes entreprises nationales, auront laissé passer cette occasion, sans faire une nouvelle exhibition de leur politique arriérée et de l'absence chez eux de toute idée de progrès et d'avancement.

⁂

Le gouvernement a été averti, que vu la belle apparence de la récolte au Manitoba et au Nord-Ouest, le Pacifique Canadien fait construire 50 nouvelles locomotives et 1,500 wagons pour transporter la moisson jusqu'au bord de la mer.

D'après un calcul fait au Nord-Ouest, il faudrait dix trains par jour, pendant sept mois, pour transporter tous les produits que vont donner cette année les fertiles prairies du Nord-Ouest canadien.

⁂

L'*Etendard* de jeudi :

" La preuve faite jusqu'ici contre sir Hector Langevin lui-même est loin de justifier l'attitude que prennent dès maintenant à son égard les journaux libéraux. La seule preuve qui existe *pour le comité et pour la presse* contre le ministre des travaux publics est celle qui a été faite par le témoin Murphy. Or, ce témoin jouit d'un caractère et d'une réputation tellement avariés qu'il est difficile de le croire sans corroboration."

⁂

La *Gazette du Canada* publie samedi les rapports du commerce du Canada pour l'année fiscale, expirant le 30 juin dernier. Le montant total est de $203,120,210 ; il y a une augmentation des exportations de $1,185,659 sur l'année dernière et une diminution d'impôts de $791,018. Les importations ont diminué de $415,764.

Les exportations de juin se répartissent comme suit :

Produits des mines	$ 622,651	$ 22,651	$ 645,581
Produits des pêcheries	1,270,390	8,819	1,279,209
Produits des forêts	3,792,309	141,084	3,933,393
Bestiaux	2,481,551	117,051	2,598,602
Produits agricoles	936,012	851,000	1,787,012
Manufactures	607,958	81,955	689,913
Divers	6,086	6,131	12,217
Totaux	$9,717,236	$1,228,691	$10,945,927
Espèces monnayées		11,407	11,407
Espèces non-monnayées	36,337	....	36,337
Grand total	$9,753,573	$1,240,095	$10,993,671

⁂

A 4 heures ce matin, le débat sur le budget a été terminé et le vote étant pris le gouvernement a obtenu une majorité de 27 voix : 88 contre 115.

LETTRE DE L'EST

(Spécial au *Manitoba.*)

Après avoir désespéré de la récolte dans le cours du mois de juin, voici que maintenant tous les cultivateurs sont rassurés par une apparence meilleure que l'année dernière. Si nous avons un temps propice pour laisser mûrir la moisson elle sera audessus de la moyenne dans plusieurs localités. On dit que la récolte de foin n'est pas abondante, mais il est de très bonne qualité et en quantité suffisante pour les besoins du pays.

Les journaux nous annoncent que la récolte a manqué en Europe ; les peuples de l'ancien monde seront obligés de s'approvisionner en Amérique. Alors les grains seront chers et nos cultivateurs feront bien d'attendre pour les vendre. S'il y a des demandes de l'étranger, les accapareurs et les spéculateurs ne manqueront pas.

Notre province de Québec a grand besoin de quelques bonnes années pour remettre l'agriculture en honneur et pour retenir notre jeunesse qui continue à s'expatrier.

Quelle plaie que cette émigration de nos jeunes Canadiens aux Etats-Unis ! Et dire, qu'il y a des journaux qui l'encouragent tout en prêchant l'indépendance du Canada. Un pays qui, *d'après eux*, ne peut pas nourrir sa population est-il bien en état de déclarer son indépendance ?

Qu'on commence donc par garder sur le sol canadien la génération actuelle qui s'exile en masse. Si nous voulons être un peuple ; nous avons besoin de tous nos bras. N'est-ce pas le comble du ridicule, que de songer à devenir une grande nation quand on ne se soucie pas de garder au pays ses propres enfants ?

⁂

Vous avez entendu parler du triste incident de Maskinongé ; cette histoire, peu fidèlement racontée, fait le tour de la presse au Canada et aux Etats-Unis. Les journaux anglais et français se copient les uns les autres, racontent tout cela sur un ton regrettable et de nature à laisser une mauvaise impression dans les esprits. C'est très malheureux.

La principale circonstance de cet incident a été étrangement dénaturée par les journaux. Vous le savez ; il faut changer peu de chose à un fait pour le rendre tout autre. On a d'abord changé le nom du religieux, preuve qu'on a parlé avant d'être renseigné suffisamment ; puis on l'a représenté arrivant à la chapelle de bic en blanc, sommant les gens de se disperser, et enfin maudissant la chapelle en tenant son crucifix à la main. Tout ceci est une malheureuse exagération et quand on va prendre ses renseignements à bonne source on voit que le récit des jonrnaux est loin de la vérité.

Le Rév. Père Rédemptoriste qui prêchait la retraite à Maskinongé, a voulu essayer de ramener à l'unité, cette malheureuse portion des habitants de la paroisse en tâchant de les convaincre par la douceur ; il est allé à la chapelle où il a été bien reçu et où il a parlé pendant très longtemps, on dit même qu'il a parlé pendant une heure. Comme ses paroles faisaient une bonne impression sur une partie des assistants, les plus mal disposés qui veulent à tout prix entretenir la révolte, commencèrent à faire sortir les femmes qui pleuraient. Les chefs de ce misérable parti, ne veulent pas entendre parler de soumission à l'autorité religieuse ; c'est l'évêque qui doit plier et non pas eux.

Alors on commença, dans la chapelle, à s'avancer vers le Père qui parlait près de l'autel et quelqu'un lui demanda avec arrogance s'il était venu bénir la chapelle ? Non, répondit le Père, je ne puis pas la bénir, tout ce que je pourrais faire serait de la maudire. Mais il n'a pas dit : je la maudis, comme l'ont affirmé les journaux. La parole du Père a pu paraître imprudente, mais il y a loin de ce qu'il a dit à ce qu'on lui fait dire.

Maintenant, les bons journaux qui se sont mêlés de raconter l'incident de Maskinongé auraient dû le faire suivre de bonnes explications pour instruire leurs lecteurs.

Un bon journal n'est pas seulement un rapporteur de faits ; il en est aussi un appréciateur ; il doit étiquetter ses récits, comme le pharmacien étiquette ses fioles, sinon, il s'expose à jeter dans les esprits de fâcheuses impressions qui ont des conséquences funestes. Dans l'affaire de Maskinongé, il faut expliquer comment sont coupables les malheureux révoltés qui résistent à l'autorité religieuse et ne pas laisser croire que ces gens sont victimes de la tyrannie, comme le crient deux ou trois journaux canadiens.

Les paroissiens de Maskinongé qui persistent à se rassembler chaque dimanche dans leur chapelle, au mépris de leur évêque, ne sont plus que des schismatiques et leurs prières deviennent de pures grimaces. Les chrétiens n'ont pas besoin de la malédiction d'un religieux pour que les châtiments du ciel les atteignent. En manquant la sainte messe le dimanche, ils sont criminels et jamais tous les rosaires qu'ils récitent ensemble ne les excuseront devant Dieu.

Notre Seigneur nous avertit qu'au jour du jugement plusieurs lui diront : Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom ; n'avons-nous pas fait des miracles ? Le Sauveur leur répondra : Je ne vous connais pas : allez, vous êtes des ouvriers d'iniquité.

Il ne suffit donc pas de prier et de faire certaines œuvres qui paraissent bonnes pour être agréable à Dieu ; mais il faut agir dans l'ordre et en union avec la sainte Eglise.

Parmi tous les journalistes qui ont raconté, bien ou mal, l'incident de Maskinongé, il n'y a guère que *La Vérité* qui a su ajouter un bon commentaire à cette histoire malheureuse.

⁂

Nous avons encore en ce moment l'histoire de la *petite guérisseuse* de Sainte-Cunégonde qui commence à intéresser le public. Cette petite fille de sept ans guérit, paraît-il, toutes les maladies, sans savoir d'où lui vient cette puissance. Pour tout remède, elle passe une plume sur la partie malade, et c'est fait.

Que faut-il penser de cette enfant-là ? Est-il prudent de s'adresser à une telle guérisseuse ? Les autorités n'ont encore rien dit ; mais si vous voulez savoir ce que j'en pense, je vous avouerai que je ne voudrais pour aucune considération aller demander une guérison à cette puissance occulte. Je crois qu'il faudrait commencer par conduire une telle enfant à Mgr l'Archevêque pour voir s'il n'y aurait pas nécessité de faire sur elle les exorcismes.... Je serai bien surpris si on ne découvre pas là de la diablerie.

J'ai lu, il y a quelques années, les ouvrages de DeMirville, de DesMousseux et de Bizouard, et je me rappelle avoir vu rapporter des cas semblables. Chaque fois, on finit par constater une intervention diabolique.

⁂

J'apprends avec plaisir que votre incomparable Martin achève de se faire limer les dents, et qu'après avoir été un moment redoutable, il devient simplement ridicule. Il y a un vieux proverbe qui dit : *On en a toujours pour son argent.*

Au tribunal de Dieu, il n'y a pas de doute que ce proverbe est vrai, mais même ici-bas les méchants et les persécuteurs de la justice en ont pour leur argent. L'Ecriture sainte nous le dit : *Lucerna impiorum extinguetur.* (La lampe des méchants s'éteindra). Examinez attentivement le sort de ceux qui font la guerre à la religion et vous verrez comme le souffle de Dieu éteint ces lampes fumeuses qui cherchent à remplacer le soleil de la vérité. Je termine cette lettre par l'extrait suivant du *Pionnier* de Sherbrooke ; il prouve que tous les protestants n'ont pas les mêmes idées que Martin sur la langue française.

M. Mosher, correspondant montréalais de l'*Empire*, organe du parti conservateur dans Ontario, écrit dans le *Pionnier* de Sherbrooke :

" Protestant, j'ai appris le français de prêtres catholiques, et je bénis les lèvres vénérables qui m'ont enseigné votre langage. Ce sont ces mêmes prêtres qui ont conservé le feu sacré de votre nationalité. Placez-les bien haut dans votre respect.

" Je suis enfant de la Nouvelle-Ecosse, la province des Howe, des Tupper et des Archibald. Du jour où elle est entrée dans la Confédération, je me suis dit que nous, Anglais, devions connaître la langue du tiers des habitants du Dominion. Et du jour où j'ai parlé votre langue, où j'ai coudoyé vos compatriotes, compris leurs vrais sentiments, je suis devenu votre ami.

" J'ai vu se fondre, se dissiper bien des préventions, comme la neige au soleil......

" Ceux qui voudraient condamner la langue française à l'ostracisme, oublient qu'ils vous demandent d'effacer beaucoup d'œuvres sublimes du génie humain. Ces prétendus loyaux par excellence oublient que le français fut la langue nationale en Angleterre jusqu'au XV siècle et que les armes de Sa Majesté la reine Victoria ne portent que des devises françaises.

" Ce sont des étroits, des ignares. Je demande comme une faveur de n'être pas classé parmi ceux-là. *Altiùs tendimus !* "

Il faut que les angliciseurs en prennent leur parti.

G. DUGAS, Ptre.

Sainte-Anne-des-Plaines, juillet 1891.



WINNIPEG—Vue prise en regardant au nord du bureau de poste.—(Du *Western World.*)

SACRE DE MGR GROUARD

Le sacre de Mgr Emile Grouard, le nouvel évêque d'Athabasca-Mackenzie, aura lieu samedi à neuf heures à la cathédrale. On espère que la cérémonie solennelle pourra être présidée par notre vénérable Archevêque Mgr Taché, bien qu'il ne soit pas encore très fort et pas aussi bien aujourd'hui que ces jours derniers.

Leurs Grandeurs Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert ; Mgr Shanly, évêque du Dakota-Sud, et Mgr Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac, seront à Saint-Boniface pour la circonstance. On compte qu'une quarantaine de prêtres tant séculiers que réguliers arriveront d'ici à samedi. Déjà, les RR. PP. Lecoq, missionnaire à Saint-Louis de Langevin, et de Bonald, missionnaire du district de Cumberland, sont au milieu de nous, et les RR. PP. Lacombe, Leduc et Hugonnard sont attendus cet après-midi.

Notre population se rendra sans doute en foule à la cathédrale pour être témoin de cette consécration épiscopale, cérémonie des plus importantes et qu'il est rarement donné de voir.

Nouvelles Religieuses

Nous apprenons avec regret la mort de l'abbé Vincent Plinguet, arrivée jeudi après-midi à l'Ile du Pads. Le défunt était âgé de 81 ans, et il a été tour à tour curé de Sainte-Scholastique, à Saint-Benoit, au Sault-au-Recollet et à l'Ile du Pads. Les funérailles ont eu lieu lundi.

On s'attend à ce que le pape proteste prochainement contre la conduite du gouvernement italien, qui vient de fermer plusieurs églises de la Ville-Eternelle, des deniers desquelles il s'était tout d'abord emparé

Dimanche dernier, quatre jeunes gens ont abjuré les erreurs du protestantisme dans l'église de Longueuil.

La Sacrée Congrégation des Rites vient de répondre *affirmativement* à la question qui lui a été posée à l'effet d'admettre la validité de la procédure et la valeur de la preuve dans le procès fait dans le diocèse de Québec, pour constater la réputation de sainteté, les vertus et les miracles attribués à la vénérable Servante de Dieu, Sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de Québec.

M. l'abbé A. A. Labelle, prêtre colonisateur, a été nommé curé à Grenville.

NOUVEL EMPRUNT POUR LA PROVINCE DE QUEBEC

L'hon. M. Mercier est revenu d'Europe jeudi dernier. Pendant son voyage il a emprunté quatre millions. Pour ces quatre millions, dit *Le Monde*, il a donné des *bons* ou débentures de la province rachetables dans deux ans.

Ces bons ont été placés à 98½ pour cent pour deux ans, soit 1 o/o par année.

Ainsi l'emprunt coûte le montant suivant :

Intérêt	4 o/o
2 o/o sur les bons en deux ans	1 o/o
Commission pas moins de 1 o/o par année	¾ o/o
Pertes sur le change	¼ o/o
Total	6 o/o
Ajoutons à cela la commission raisonnable de ¼ o/o	¼ o/o
	6¼ o/o

De sorte que l'emprunt se trouve conclu à 6¼ o/o.

La situation financière de Québec n'est guère favorable et du train qu'on y va elle ne peut devenir que plus précaire.

L'IMMIGRATION

Le nombre des immigrants enregistrés au bureau d'immigration pour les derniers six mois finissant le 30 juin, a été de 4,254, contre 4,632 l'an dernier ; soit une diminution de 378.

Sur ce nombre, 1,104 sont restés dans la province de Québec ; 871 dans Ontario ; 629 au Manitoba ; 265 dans les Territoires du Nord-Ouest ; 274 dans la Colombie Anglaise et 1,020 sont allés aux Etats-Unis.

La nationalité est divisée comme suit : Anglais, 2,082 ; Irlandais, 145 ; Ecossais, 149 ; Allemands, 304 ; Suédois, 158 ; Français et Belges, 157 ; autres, 257.

Il est passé à Québec, par chemin de fer, 9,990 immigrants, dont 617 sont demeurés dans la province de Québec ; 2,251 dans Ontario ; 1,995 dans le Manitoba ; 333 dans les Territoires du Nord-Ouest ; 277 dans la Colombie Anglaise et 4,517 se sont dirigés vers les Etats-Unis.

Le nombre total des immigrants est donc de 14,424, soit une augmentation de 933 sur la période correspondante en 1890.

COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Une réunion des actionnaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson a eu lieu à Londres le 22 courant.

Le gouverneur de la compagnie, Sir Donald Smith, a dit qu'il regrettait que le rapport des directeurs ne fut pas très satisfaisant, mais il y a lieu d'espérer, a-t-il ajouté, qu'il se produira un changement favorable dans les ventes de fourrures et des terres de la compagnie. Les directeurs s'efforcent de réduire les dépenses afin d'augmenter la somme des profits.

M. McLean a censuré les directeurs, disant que les dépenses, tant en Angleterre qu'au Canada étaient extravagantes et qu'on devait, de toute nécessité les réduire.

D'autres actionnaires ont aussi parlé dans le même sens, mais quelques-uns, cependant, ont fait observer que les nouveaux directeurs s'efforçaient d'administrer les affaires de la compagnie pour le mieux, mais qu'ils n'avaient pas encore eu le temps d'introduire les réformes qu'ils avaient en vue.

Sir Donald Smith a nié que les dépenses de l'administration fussent extravagantes.

M. Anson a refuté les accusations portées par M. McLean, contre les directeurs.

Le rapport a été adopté presque à l'unanimité.

La compagnie a demandé au gouvernement canadien d'être relevée de l'obligation de fournir des vivres et vêtements aux sauvages du Nord-Ouest.

PERSONNEL

M. Arcadius Marcoux, fils de M. Edmond Marcoux, est revenu samedi de Seattle, Wash., pour se fixer de nouveau au milieu de nous avec sa famille.

M. L. G. Gagnon, de Sainte-Anne, et M. J. T. Dumouchel, de Winnipeg, sont revenus hier de leur voyage en province de Québec.

M Alfred Lévêque est revenu hier de faire le paiement aux sauvages des réserves du lac des Bois.

M. Geo. Fortin, avocat, de Winnipeg, a été appelé auprès de sa femme gravement malade dans sa famille, à Anoka, Minn.

M. le Dr Paul Royal, de Montréal, était de passage en notre ville hier, en route pour Régina où il passera quelques jours chez son père, son honneur le lieut-gouverneur Royal. Il se rendra jusqu'à Edmonton pour rendre visite à son frère, M. J. A. Royal, employé du bureau des terres.

Le lieut. col. J. M. Prud'homme, de Beauharnois, Qué., est à Saint-Boniface depuis samedi. Il est l'hôte de ses fils, l'hon juge et MM. J. P. et J. F. Prud'homme

L'hon sénateur Girard a repris la route d'Ottawa dimanche soir.

M. et Mme Lavery, de Marquette, sont allés faire une promenade en province de Québec.

Melle Taché, qui était au milieu de nous depuis quelques semaines, est partie pour Montmagny lundi.

M. Chs. Geo. Caron, de Saint-Charles, qui avait été chargé par le gouvernement fédéral de s'occuper d'immigration dans les deux Dakotas et le Minnesota, est revenu hier après une absence de six mois. Sa tournée a été des plus fructueuses, a preuve, entre autres, la colonie qui doit partir des Dakotas pour aller se s'établir dans le district d'Edmonton. On a pu lire dans *Le Manitoba* ces jours derniers, le rapport des délégués qui sont allés visiter cette partie du Nord-Ouest.

Choses et Autres

M. Charlebois, entrepreneur, télégraphie de Londres, qu'il a parfaitement réussi dans sa mission au sujet du chemin de fer "Great North-West Central" et que l'on construira encore cinquante milles de cette voie ferrée, cette année.

Le fameux Dr Koch est en pleine défaveur en Allemagne. C'est au point qu'il va résigner incessamment sa chaire à l'Université de Berlin.

M. J. B. Gagnon pose sa candidature au siège provincial de Kent, N. B., laissé vacant par la démission de M. O. J. Leblanc, candidat aux dernières élections fédérales. Il est aussi question de M. Auguste Léger, ministériel.

L'exposition interprovinciale sera tenue à Saint-Jean, N. B., cette année, du 23 septembre au 3 octobre. Les membres de la société d'industrie laitière en profiteront pour y tenir un congrès.

Deux meurtres semblables a ceux commis à Londres, dans le quartier de Whitechapel, ont été perpétrés à Marseilles dans le cours d'une semaine. Un homme qui a donné un nom italien a loué, à deux reprises, deux chambres différentes. Chaque fois, il était accompagné d'une femme qui toutes deux furent trouvées étranglées et mutilées.

Une lettre disant que ces crimes n'étaient que le commencement d'une série a été envoyée à la police.

La population totale de la France, d'après les chiffres officiels du dernier recensement, est de 38,095,150, soit une augmentation depuis le recensement précédent de 208,584. L'augmentation de la population s'est faite exclusivement dans les villes, la population rurale ayant décru.

Le *Star* annonce que M. Tarte doit publier un journal du matin à Montréal en opposition à la *Minerve*, et que M. Berthiaume en serait l'éditeur.

M. V. Bélanger, éditeur du *Courrier de Worcester*, vient d'inventer un cycle—vélocipède à une seule roue—qui fait deux milles à la minute.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 27 juillet 1891.

Procès-verbal de la 20ème séance du 9ème conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la 10ème séance régulière, tenue le 27ème jour de juillet A D. 1891.

Présents:—MM. les conseillers Deschambault, Verge, Lauzon et Buron.

M. le conseiller Lecomte pro maire au fauteuil.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lu une lettre de Stephen Nairn au sujet des mauvaises herbes; une lettre de M. E. R. Lloyd, trésorier, demandant une vacance; une lettre de M. Pierre Deschambault, demandant un trottoir, et une autre de MM. L. Thomassin, G Thomassin, etc., demandant aussi un trottoir sur la rue à l'est du terrain du Collège; une soumission pour les lots que la ville a annoncés dans les journaux de la part de Bazil H. Lloyd.

Déposé sur la table les comptes suivants:—J. P. O. Allaire, $21.44 pour bois; Augustin Nolin, $9.45, pour couper des mauvaises herbes; Louis Joyal, $14.60, do; Frs. Ducharme, $15.60, do; Ed. Masse, $15.60, do; A. Hogue, 17.85, do; D. Hogue, $11.85, do; A. Hogue, $2.25 pour travaux aux trottoirs; E. Marcoux, $6.50 pour réparations à l'Hôtel de Ville; Damase Martin, $8.25 pour travaux aux trottoirs; *Manitoba Free Press*, $9.00 pour annonces des lots.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M le conseiller Lauzon, que tous les comptes et communications soient renvoyés aux différents comités auquel il appartient. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Buron, que la résignation de M. H. F. Despars soit acceptée. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que le congé demandé par M. le Trésorier, tel que précisé dans sa lettre, lui soit accordé. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Deschambault, que des soumissions soient demandées pour la construction de deux trottoirs:—un sur la rue De Meuron depuis l'avenue Provencher jusqu'à la rue de la Cathédrale, et l'autre sur la rue Taché depuis la rue Horace jusqu'à la résidence de M. Pierre Deschambault, devant être la continuation du présent trottoir sur la dite rue Taché. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Verge, appuyé par M. le conseiller Deschambault, que les offres reçues pour les lots de la ville annoncés dans les journaux soient laissées sur la table. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que le greffier soit autorisé d'écrire de nouveau à l'hon. A. A C. LaRivière au sujet de l'éboulis sur la rue Taché, en face du couvent des Révérendes Sœurs de l'Hôpital de Saint-Boniface. Agréé

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que le greffier soit autorisé de communiquer avec le gouvernement provincial au sujet du pont de la coulée près de l'Hôpital de Saint-Boniface, lui demandant si oui ou non le conseil peut fermer ou empêcher de passer sur le dit pont. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Buron, que l'avis de motion du proposeur concernant le Règlement No. 52, reste sur la table. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que le conseil se forme en comité général pour examiner et accepter les comptes maintenant devant le conseil. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Verge, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que les différents comptes soient payés et chargés aux comités auxquels ils appartiennent. Agréé.

Proposé par M. conseiller Deschambault, appuyé par M. le conseiller Verge, que la séance se lève et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Le poisson abonde cette année dans la Rivière Rouge.

—La compagnie de téléphone de Winnipeg compte 750 abonnés

—Les régattes du Club des Rameurs de Winnipeg auront lieu lundi et mardi.

—M. Gédéon Cinq-Mars part cette semaine pour aller construire une église à Piguis.

—Les instruments de notre nouvelle fanfare sont attendus la semaine prochaine.

—Le monument à la mémoire de l'hon. John Norquay sera inauguré samedi, le 1er août.

—M. Joseph Buron rouvrira sa boutique au commencement de la semaine prochaine.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

27 juillet—La fête de la bonne Sainte-Anne a attiré vers notre sanctuaire un nombre plus considérable de pèlerins que celui des années precédentes. On peut dire que presque toutes les paroisses du diocèse y avaient leurs représentants. C'était un beau et touchant spectacle de voir cette foule pieuse et recueillie unie dans un même sentiment de foi et de confiance prier dans notre sanctuaire vers lequel se dirigent tant de pèlerins, la bonne et puissante Sainte-Anne qui semble avoir choisi notre église pour manifester son pouvoir auprès de Dieu, en accordant des grâces et des guérisons extraordinaires et nombreuses.

Le chant et les décorations de l'église ne laissaient rien à désirer. La grand'messe a été chantée par M l'abbé Bourdeau qui était venu aider notre curé à entendre les confessions. Il y a eu sermon à la grand'messe, et dans l'après-midi avant la vénération de la sainte relique une autre instruction.

Vraiment, en voyant ces pèlerins qui le matin avaient tous reçu la sainte communion, venir vénérer et baiser la sainte relique, l'émotion s'emparait de l'âme, au spectacle de la foi, de la piété et de la confiance rayonnant sur toutes les figures de ces chrétiens accourus vers la bonne Sainte-Anne, chacun avec une faveur, une grâce à solliciter et à demander, et s'en retournant joyeux et contents d'être venus dans le sanctuaire où Sainte-Anne semble se plaire à manifester sa puissance et sa bonté.

En résumé on peut dire que la fête a été belle et édifiante, et tous les pèlerins sont retournés en disant au revoir, à l'année prochaine. Le ciel même semblait sourire à la fête, car nous avons eu un vrai ciel de Manitoba, ce qui n'est pas peu dire.

Echos du Nord-Ouest.

Fort Qu'Appelle.

23 juillet.—La récolte promet d'être excellente en tout et même surabondante. La main d'œuvre et les machines feront certainement défaut. Notre terrain étant un peu léger, le grain est plus avancé que dans les localités où le terrain est trop glaiseux. Le foin est aussi abondant.

—Le chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appellé est presque une certitude; il sera une nécessité pour exporter tout le grain qui sera récolté.

—La mission bâtit des églises sur les réserves d'alentour. Deux belles ont été élevées l'été dernier, deux autres sont en voie de construction.

—L'école industrielle compte 160 enfants; un atelier de cordonnier vient d'y être ouvert; le racommodage des souliers est un emploi lucratif dans le Nord-Ouest.

—La crêmerie du Fort marche à merveille et paye 14 cts en argent pour la crême nécessaire pour une livre de beurre.

—Le moulin fait d'aussi bonne farine que celle d'Ogilvie et l'exporte par pleins chars. Il n'a pas arrêté depuis l'automne dernier, marchant la nuit et le jour.

NAISSANCE

MASSE—En cette ville, le 26 courant, Madame Edouard Masse, un garçon.

DECES

HARRISON—A Sainte-Anne des Chênes, à l'âge de 78 ans, M. Thomas Harrison.

HÉBERT—En cette ville, le 26 courant, à l'âge de 5 mois, Joseph-Félix, enfant de M. Félix Hébert.



VENTE.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues par le département de l'Intérieur, jusqu'à mardi le 30 juin prochain pour l'achat du quart nord ouest de la Section 32, township 2, rang 22, à l'Ouest du 1er méridien principal, contenant environ 186 acres avec maison et autres améliorations.

Les conditions de la vente sont un cinquième comptant et la balance en quatre paiements annuels et égaux, avec intérêt à six pour cent.

Un chèque accepté par une banque incorporée au montant du 1er paiements payable au Sous ministre de l'Intérieur devra accompagner la soumission.

Les soumissions par dépêche ne seront point considérées.

On ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Par ordre,
JOHN R. HALL,
Secrétaire.

NOTE—La vente susdite n'aura lieu que vendredi le 31 juillet prochain. 5i. 27.5.91



ON recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné avec la suscription "Soumission pour une Ecole Industrielle à Red Deer, T. N. O.," jusqu'à lundi, le 16 août, pour l'exécution des travaux de la construction d'une Ecole Industrielle à Red Deer, T. N. O.

On pourra voir les devis au département des travaux publics, Ottawa, ainsi qu'au bureau de M. H. D. Johnson, Calgary, T. N. O., au bureau de M. H. J. Peters, Régina, et au bureau de M. D. Smith, Winnipeg, à partir de lundi, le 20 courant. L'on prendra en considération que les soumissions faites sur les imprimés fournis et signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté égal à cinq pour cent du montant qui y est mentionné, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement: il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,
E. F. E. ROY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 14 juillet 1891.
2i 22.7



AGRICULTURE

COMMENT EXPLOITER L'INDUSTRIE LAITIÈRE AVEC PROFIT

Voici ce que dit un correspondant du *Farmer's Advocate* de l'importance qu'il y a pour le cultivateur qui se livre à l'industrie laitière, de posséder parfaitement les connaissances nécessaires à cette exploitation :

" Beaucoup de cultivateurs se livrent à l'industrie laitière avec des connaissances embrouillées, souvent erronées sur la meilleure méthode de retirer des bénéfices de leurs vaches ; cependant s'il est une branche de l'agriculture qui demande des connaissances exactes, c'est bien celle-là. Expliquons-nous : C'est par faute de connaissance suffisante que le cultivateur garde dans son troupeau plusieurs vaches de qualité inférieure qui ne sont bonnes qu'à *manger* les profits que donnent les véritables vaches laitières ; il retire d'une main pour donner de l'autre. C'est par faute de connaissance nécessaire que plusieurs cultivateurs ne donnent pas de sel à leurs vaches et qu'ils perdent ainsi dix ou quinze pour cent sur la quantité du lait qu'ils retirent, de plus ce lait se garde très peu. C'est le manqué de connaissance qui porte certains cultivateurs à nourrir leurs vaches avec une ration qui coûte vingt centins par jour, alors qu'ils pourraient avoir tout autant de profit avec une qui ne coûterait que douze à quinze centins. C'est le défaut de connaissance qui porte certains autres cultivateurs à percer des trous dans le plancher de l'étable pour permettre aux engrais liquides de s'écouler plus facilement et c'est ce qui fait qu'ils perdent, par cette vilaine pratique, leur plus fort revenu dans l'industrie laitière.

DESTRUCTION DES MAUVAISES HERBES

Un cultivateur qui laisse mûrir impunément dans son pâturage ou ailleurs, le chardon ordinaire, mérite-t-il réellement le nom de cultivateur ? C'est ce que se demande un grand journal agricole d'Ontario. Voici ce qu'il dit à ce propos : La plus grande faute que puisse faire un cultivateur c'est de laisser monter à graine et mûrir le chardon et cela pendant des années et des années. Ce cultivateur n'est pas seulement négligent mais criminel et les lois devraient le punir comme tel. Comment, il permet à une des plus mauvaises herbes du pays de mûrir et de se propager, il sait bien cependant qu'un seul pied de chardon suffit pour infester de sa graine nuisible toute une contrée. Que peut faire dans cette circonstance le cultivateur soigneux qui fait sur sa ferme une guerre à outrance à la mauvaise fortune qui lui donne un si mauvais voisinage et se résigner à recommencer tous les ans comme de plus bel, le travail pénible que lui demande la destruction des mauvaises herbes.

Ce que l'on dit des chardons peut se dire d'une foule d'autres mauvaises herbes. La négligence de beaucoup de cultivateurs, au sujet des mauvaises herbes est vraiment surprenante et impardonnable. Il en coûte si peu cependant de faucher dès maintenant et partant, de les empêcher de produire et de se répandre, les chardons, les marguerites et une quantité d'autres mauvaises herbes.

C'est encore le défaut de connaissance qui porte beaucoup de cultivateurs à faire crémer un lait dans des laiteries chaudes, mal aérées, imprégnées de mille et une odeurs de toutes sortes ; il en résulte que du beurre qu'on aurait pu vendre de vingt à vingt-cinq centins sort de ces laiteries pour se vendre quinze à dix centins, quelquefois moins, surtout quand ce beurre n'est plus bon qu'à faire du savon. C'est faute de connaissance, si l'on ne recourt pas plus souvent au thermomètre et que le beurre que l'on baratte se fait trop rapidement et se change en une masse graisseuse, ou bien qu'il met des heures à venir.

Tous ces exemples pris au hasard ne prouvent qu'une chose : C'est que le cultivateur qui se livre à l'exploitation beurrière doit avant tout étudier, observer, lire les journaux et les revues agricoles qui traitent ce sujet et joindre à toute cette science théorique, une science pratique, raisonnée ; autrement, il ne tardera pas à s'apercevoir à ses dépens qu'il paye tous les ans une taxe bien lourde à l'ignorance."

Ces paroles ne devraient-elles pas être méditées sérieusement par tous les cultivateurs ?

SI LE CHEVAL POUVAIT PARLER

Qu'est-ce qu'il dirait ? Il dirait : Quand il fait un froid de Sibérie, ne m'attachez pas à un poteau ou autre objet de fer, car la peau de ma langue m'est nécessaire.

Ne me laissez pas attaché la nuit dans un entre-deux dont le plancher est dangereux pour se coucher ; car je suis attaché et incapable de choisir l'endroit où je me couche.

Ne me forcez pas à manger plus de sel que j'en veux en en mettant dans mon avoine ; je sais mieux que nul autre animal combien il m'en faut.

Ne croyez pas que parce que je m'empresse sous le fouet, je ne me fatigue pas ; vous vous trémousseriez autant que moi, si on vous y contraignait à coup de fouet.

Ne vous figurez pas que parce que je suis un cheval je suis capable de manger toute sorte de mauvaise herbe.

Ne me donnez pas des coups de fouet parce que j'ai eu peur de quelque chose le long de la route ; car la fois suivante je m'en souviendrai et il pourrait vous arriver malheur.

Ne me faites pas trotter en montant une côte, car je suis obligé de vous monter, vous et votre voiture, avec moi-même. Faites-en vous-même l'essai ; essayez de monter une côte avec une lourde charge en courant.

Ne me laissez pas dans une écurie plongée dans les ténèbres, car quand vous m'en faites sortir, la lumière me fait mal à la vue, surtout quand la terre est recouverte de neige.

Ne dites pas *whoa* (arrête) à propos de rien. Ne me dites d'arrêter que quand je dois arrêter et apprenez-moi à le faire au premier mot ; si vos guides viennent à casser, vous ne vous repentirez peut-être pas de m'avoir appris à m'arrêter à la parole.

Ne me faites pas boire de l'eau glacée ; ne me mettez pas dans la gueule un mord gelé, mais réchauffez-le en le tenant durant une minute collé sur mon corps.

N'oubliez pas de m'aiguiser les dents quand elles sont émoussées et que je ne suis plus capable de broyer mon fourrage ; si vous me voyez maigrir sans en découvrir la cause, c'est probablement parce qu'il est nécessaire de m'aiguiser (affiler) les dents.

Ne me demandez pas de reculer en me bouchant les yeux, car j'ai peur de le faire.

Ne me faites pas trotter en descendant une côte un peu raide, car si quelque chose cassait, je pourrais à mon tour vous faire casser le cou.

Ne me mettez pas une bride dont les œillières me fassent mal à la tête, ou m'empêchant de voir en avant.

Ne soyez pas assez négligents au sujet de mon harnais que de ne vous occuper de le réparer que quand vous vous apercevez qu'il m'a fait une douloureuse blessure.

Ne me prêtez pas à un écervelé qui ait moins d'esprit que moi-même.

N'oubliez pas qu'on lit dans un vieux livre ami de tous les opprimés : " L'homme miséricordieux a de la miséricorde même pour sa bête."